



Plan de surrendettement banque de france

Par **mylan**, le **10/03/2010 à 13:42**

Bonjour,rnrnMon futur mari a un plan de surrendettement qu'il partage avec son ex-femme. Il bénéficie actuellement d'un moratoire. Passé ce délai, sa situation va être réexaminée, je serai mariée avec lui à ce moment. Mes ressources vont-elles être prises en compte ? Vais-je devoir payer aussi ? rnrnMerci de me répondre, cela m'inquiète.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/03/2010 à 13:53**

Bonjour,rnrnPour répondre à vos 2 questions je dirai :rnoui, vos ressources seront prises en compte car ce sont les revenus du couple qui est retenu. Il faudra faire aussi intervenir les revenus du couple éventuel de l'ex-femme, surtout si elle est en concubinage, ce qu'il vous faudra prouver.rnrnnon, vous n'aurez pas à payer cette dette sur vos propres deniers, c'est une dette personnelle de votre futur mari, dette contractée avant votre mariage et qui n'a rien à voir avec le couple que vous formez aujourd'hui.

Par **mylan**, le **10/03/2010 à 20:57**

merci de vos reponses et avec rapiditee !! cordialement